

Termes de Référence

MCA-CÔTE D'IVOIRE (MCA-CI)

PROJET « COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE ET LA PRODUCTIVITE »

ACTIVITE : « ENSEIGNEMENT SECONDAIRE »

SOUS-ACTIVITE « POLITIQUE GENRE »

TERMES DE REFERENCE

**Sélection d'un Cabinet pour le développement et l'opérationnalisation d'une
Politique Genre au sein du Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement
Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP)**

VERSION DU 27 JUIN 2018

Sommaire

Termes de Référence	1
Sommaire	2
Abréviations	3
INTRODUCTION	4
1. CONTEXTE	4
1.1. Le Programme Compact- Côte d'Ivoire	4
1.2. Projet Compétences pour l'Employabilité et la Productivité	4
1.3. Disparité Genre dans le système éducatif ivoirien	5
2. OBJECTIFS DE CETTE PRESTATION	6
3. ETENDUE DE LA PRESTATION	7
4. ARRANGEMENT DE GESTION DE LA PRESTATION.....	7
5. DESCRIPTIONS DES SERVICES POUR LA PRESTATION	7
5.1. Période de Base : description des tâches	8
5.2. Périodes optionnelles : Description des tâches	10
6. DUREE DE LA PRESTATION	10
7. CARACTERISTIQUES ET CALENDRIER DES LIVRABLES.....	11
7.1. Période de Base.....	11
7.2. Périodes Optionnelles.....	11
8. QUALIFICATIONS DU CONSULTANT ET SON PERSONNEL CLE.....	12
8.1. Qualification du consultant :	12
8.2. Personnel-clé	12
8.3. Personnel technique d'appui	13
8.4. Niveau D'effort.....	14
9. DONNEES, SERVICES, PERSONNEL ET APPUI MIS A LA DISPOSITION DU CONSULTANT PAR MCA-COTE D'IVOIRE	14
10. DEPLACEMENTS.....	15
11. CRITERES D'EVALUATION	15

Abréviations

COGES	Comité de Gestion des Etablissement Scolaires
DREN	Direction Régionale de l'Education Nationale
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
GoCI	Gouvernement de Côte d'Ivoire
GIS	Genre et Inclusion Sociale
MENETFP	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
UAG	Unité d'Action Genre
TDR	Termes de Référence
DELC	Direction des Ecoles, Lycées et Collèges
MCC	Millennium Challenge Corporation
ONU FEMMES	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

INTRODUCTION

Le Millennium Challenge Account- Côte d'Ivoire, souhaite engager un Cabinet pour la mise en œuvre de la sous-activité «Politique genre en éducation et renforcement institutionnel» désigné ci-après « Politique Genre MENETFP » du Projet Compétences pour l'Employabilité et la Productivité du programme Compact- Côte d'Ivoire¹.

1. CONTEXTE

1.1. Le Programme Compact- Côte d'Ivoire

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire (GoCI) et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, agissant à travers le Millennium Challenge Corporation (MCC), ont signé le 7 Novembre 2017 un Programme Compact « le Compact- Côte d'Ivoire » d'un montant de 524.740.000 USD pour financer des projets identifiés dans les secteurs de l'éducation et du transport à l'issue d'une analyse des contraintes à la croissance économique menée conjointement par des économistes ivoiriens et de MCC. Pour rappel, cette analyse a permis d'identifier les points suivants comme contraintes majeures à la croissance économique en Côte d'Ivoire : (i) faible niveau du capital humain ; (ii) difficulté de mobilité des personnes et des biens, particulièrement à Abidjan ; (iii) manque d'accès aux terrains à usage industriel ; et (iv) la lourdeur administrative et l'imprévisibilité du paiement des taxes.

A travers un processus de consultation et d'analyses multicritères, le MCC et le GoCI ont redéfini le cadre de l'investissement du Programme Compact- Côte d'Ivoire pour se concentrer sur deux des contraintes majeures, à travers les solutions suivantes : (i) le développement du capital humain à travers des investissements dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement technique et la formation professionnelle et (ii) l'amélioration des conditions de transport urbain à Abidjan.

L'objectif du Programme Compact- Côte d'Ivoire est la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique. Le Compact- Côte d'Ivoire comprend deux projets : Le projet « **Compétences pour l'Employabilité et la Productivité** » et le Projet « **Abidjan Transport** ».

1.2. Projet Compétences pour l'Employabilité et la Productivité

Le présent document est relatif à une prestation qui s'inscrit dans le cadre du projet « Compétences pour l'Employabilité et la Productivité ».

Le Projet Compétences pour l'Employabilité et la Productivité, désigné ci-après «Projet compétences» dans le cadre de ce programme a pour objectifs : (i) d'augmenter le nombre d'années d'études reçues et d'améliorer l'acquisition de compétences de base demandées comme la lecture, les mathématiques ainsi que les compétences soft, pour les élèves du premier cycle du secondaire; et (ii) d'améliorer l'acquisition de compétences techniques demandées par le marché du travail et d'augmenter les taux d'insertion des diplômés des centres de formation technique et professionnelle («ETFP») financés par le MCC.

Le Projet « Compétences » comprend deux activités principales : (i) l'Activité Enseignement Secondaire et (ii) l'Activité Enseignement Technique et Formation Professionnelle « Activité d'ETFP ». Chaque activité se décompose en sous-activités.

¹ Programme Compact Cote d'Ivoire: <https://assets.mcc.gov/content/uploads/compact-cote-divoire.pdf>

L'activité Enseignement secondaire a pour objectif d'améliorer l'accès à l'enseignement secondaire, la qualité et la gouvernance de l'enseignement secondaire. L'activité sera conduite à travers quatre (4) sous-activités :

- i. Construction de nouveaux collèges de proximité pour un accès équitable à l'éducation ;
- ii. Amélioration et extension de la formation initiale des enseignants ;
- iii. Politique genre en éducation et renforcement institutionnel ;
- iv. Renforcement des systèmes pour la prise de décision en améliorant le système de gestion de l'information du MENEFTP.

Les présents termes de références concernent la réalisation de la sous-activité « **Politique Genre au sein du MENETFP** » afin de soutenir le GoCI dans ses efforts de réduire les disparités d'accès et de résultats scolaires entre les sexes.

1.3. Disparité Genre dans le système éducatif ivoirien

Selon le Rapport d'État sur le Système Éducatif National (RESEN) 2016, l'accès en première année du premier cycle du secondaire général, s'est amélioré, il est passé de 33% à 58% de 2007 à 2014 puis à 61% en 2016. Cependant, des efforts restent à faire pour un accès plus équitable au système éducatif.

Les statistiques scolaires du MENETFP de 2017-2018, montrent qu'au niveau du premier cycle du secondaire, pendant que le taux brut d'admission (TBA) est de 70,2% chez les garçons, il est de 63,3% chez les filles. Les taux d'achèvement du secondaire chez les filles sont inférieurs à ceux des garçons. 42,7% de filles contre 55,5% de garçons achèvent le 1^{er} cycle du secondaire et 19,4% de filles contre 26,9% de garçons achèvent le 2nd cycle du secondaire².

Les filles sont donc plus susceptibles d'être déscolarisées (34 %) que les garçons (28 %).³ Les facteurs principaux de déscolarisation chez les filles sont la pauvreté des parents, le manque de cohérence dans la gouvernance de l'équité de genre, les mauvais résultats scolaires et les grossesses ou les mariages des filles d'âge scolaire. Outre les violences faites aux enfants, l'absence de commodités (latrines par exemple) influence négativement la fréquentation de l'école par les filles. L'extrême pauvreté et les différences de régions renforcent les inégalités. Tandis que 86 % des garçons du groupe aux revenus les plus élevés terminent l'école primaire, seulement 20 % des filles pauvres des régions rurales y parviennent (RESEN 2016). À la fin de leurs études, les taux d'achèvement de l'enseignement secondaire de second cycle sont de 49 % chez les garçons des régions urbaines les plus riches et de seulement 2 % chez les filles pauvres des régions rurales (RESEN 2016).

Les disparités de genre dans le système éducatif affectent négativement la qualité de la participation économique des femmes en Côte d'Ivoire. Selon l'ENV (2015) les femmes sont moins susceptibles d'obtenir un emploi rémunéré (24 % contre 43 % des hommes en Côte d'Ivoire) dont l'une des conditions est l'obtention d'une qualification. De plus, elles sont moins susceptibles de travailler dans le secteur formel (5,7 % des femmes actives contre 9,8 % d'hommes actifs) (ENV 2015).

²Statistiques scolaires du MENETFP 2017-2018

³ Tous les taux d'achèvement scolaire et d'alphabétisation proviennent des *Indicateurs du développement dans le monde*.

Les femmes représentaient 43 % des étudiants dans le secteur de l'ETFP en 2010-2011. En 2017-2018, la proportion d'hommes et de femmes est presque égale (48 % de femmes contre 52 % d'hommes).⁴ Toutefois, la majorité des filles suivent des formations relevant des secteurs d'activités tertiaires. De ce fait, on retrouve seulement 10 % des apprenants de sexe féminin dans les formations relevant des secteurs industriels. Ainsi, les filières tertiaires sont dites filières « féminines » et les filières industrielles sont dites « filières masculines ». Ces stéréotypes de genre relatifs à l'orientation des filles et des garçons dans les formations techniques affectent négativement la participation économique des femmes dans les emplois non traditionnels. Ainsi, dans le secteur du bâtiment, seulement 2,3 % des ouvriers sont des femmes, alors qu'on dénombre un pourcentage nettement plus élevé de femmes travaillant dans les secteurs tertiaires et informels (68 % des travailleurs des hôtels et des restaurants et plus de 60 % des travailleurs des secteurs du commerce)⁵.

Au nombre des enseignants (es), on note seulement 15% de femmes au secondaire contre 18 % au Mali, 24 % au Ghana et 46 % au Nigéria. Pourtant, des recherches démontrent que plus le nombre d'enseignantes n'augmente dans les pays en voie de développement, plus le taux de scolarisation des filles n'est important.⁶

Ainsi, l'audit genre du secteur de l'éducation réalisé en 2017, à l'initiative du Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité, en partenariat avec ONU-Femmes et le Bureau International du Travail a mis en valeur : (i) l'ampleur des problèmes de genre dans le secteur de l'éducation tels que la faible scolarisation des filles, l'abandon scolaire, la violence à l'école, une attention limitée à l'équité entre les sexes et à l'inclusion sociale ; (ii) l'absence d'une vision stratégique et d'un plan de mise en œuvre pour l'intégration de la dimension de genre dans le secteur de l'éducation formelle; (iii) l'existence d'une sous-direction chargée de la promotion de la scolarisation et de l'éducation des filles au sein du MENETFP mais qui ne dispose pas des moyens budgétaires et humains permettant de mettre en œuvre son programme et des initiatives ; et (iv) une forte réceptivité du MENETFP pour adopter une politique et un plan de mise en œuvre et de renforcement des capacités des parties prenantes clés.

C'est pourquoi la création de l'Unité d'Action Genre (UAG) au sein du MENETFP et sa prise en compte dans le programme du MCC vient à propos. Cela s'inscrit dans la dynamique de la stratégie d'accélération de l'éducation des filles intégrée dans le Plan Stratégique du secteur Education/Formation (PSE) 2016-2025 et vient en appui à la Politique de scolarisation Obligatoire (PSO) en lien avec l'Objectif du Développement Durable quatre (ODD4). Basée sur ces constats, la sous – activité « Politique Genre MENETFP » vise à soutenir le GoCI dans ses efforts de réduire les disparités de genre au niveau de l'accès, du maintien et des résultats scolaires dans le système éducatif en Côte d'Ivoire au niveau national et régional.

2. OBJECTIFS DE CETTE PRESTATION

Cette prestation vise à appuyer le MENETFP pour :

1. Créer et opérationnaliser une nouvelle Unité d'Action Genre (UAG) au sein du MENETFP ;

⁴ Tous les chiffres sur l'éducation technique et les formations professionnelles proviennent du MENET-FP, *Annuaire statistique du MENETFP 2017-2018* (Abidjan, mars 2018).

⁵ Les chiffres sur l'emploi en fonction du secteur économique proviennent de la Côte d'Ivoire (2012), Tableau 12, p. 22.

⁶ Mentionné dans l'étude Salinger et al. (2017).

2. Concevoir une politique genre et un plan de mise-en-œuvre de cette politique sur 5 ans ;
3. Développer et mettre en œuvre un plan d'actions prioritaires ;
4. Renforcer les capacités des acteurs de l'UAG et des principales parties prenantes.

3. ETENDUE DE LA PRESTATION

La prestation concerne principalement l'administration centrale du MENETFP pour la conception et l'opérationnalisation de la politique genre. A ce niveau, le consultant se mettra en relation principalement avec l'UAG. Pour la mise en œuvre de la politique genre, l'assistance technique portera essentiellement sur des actions prioritaires identifiées dans le plan de mise en œuvre qui seront financées par le Compact MCC. Dans le cadre de cette assistance technique, la prestation s'étendra au niveau des directions régionales du MENETFP et des collèges de proximité dans les régions du Gbêkê et de San Pedro. La mission comporte un volet important de transfert de compétence.

4. ARRANGEMENT DE GESTION DE LA PRESTATION

La responsabilité et la gestion de la prestation seront effectuées par le Comité National pour la mise en œuvre du Programme Compact - Côte d'Ivoire (CNPC-MCC) (dans l'attente de la mise en place du MCA - Côte d'Ivoire qui prendra le relais par la suite). Pour la gestion, le CNPC-MCC est appuyé par un comité technique comportant des représentants du MENETFP, de l'UAG et du CNPC-MCC/MCA. MCA-Côte d'Ivoire a la responsabilité de : (1) s'assurer de la conformité des livrables aux caractéristiques techniques exigées dans les TDR ; (2) examiner et émettre des observations sur les livrables intermédiaires ; (3) valider les livrables finaux. MCA-Côte d'Ivoire propose des améliorations aux livrables, auxquels devrait répondre le prestataire dans un délai de 10 jours calendaires. La validation finale des livrables est réalisée par le MCA-Côte d'Ivoire. Le consultant est chargé de la réalisation des documents et des supports nécessaires à la prestation ainsi que de l'animation des réunions techniques et de la rédaction des comptes rendus. Il est également tenu d'apporter les corrections nécessaires aux différents documents élaborés tout au long de la période d'assistance.

5. DESCRIPTIONS DES SERVICES POUR LA PRESTATION

Tout au long de l'exécution des services pour la prestation, le consultant doit tenir compte de l'approche Genre et Inclusion Sociale (GIS) conformément aux politiques et exigences du MCC en la matière⁷. La description des services pour la prestation est présentée sur deux périodes : la **période de base et les périodes optionnelles**.

La période d'exécution globale prévue de ce contrat est la suivante :

- Période de base : Janvier 2019 – Janvier 2020
- Période d'option 1 : Janvier 2020 – Janvier 2021
- Période d'option 2 : Janvier 2021 – Janvier 2022
- Période d'option 3 : Janvier 2022 – Janvier 2023
- Période d'option 4 : Janvier 2023 – Janvier 2024

MCA-Côte d'Ivoire attribuera un contrat, initialement pour couvrir une période de base d'une durée de douze (12) mois. Le contrat pourrait être prolongé si MCA-Côte d'Ivoire décide d'activer, à sa seule discrétion, une ou plusieurs périodes optionnelles. Dans ce cas, les parties négocieraient, pour chaque période optionnelle,

⁷ Politique Genre MCC : <https://assets.mcc.gov/content/uploads/2017/05/mcc-policy-gender.pdf>

un avenant qui définirait les prestations à effectuer. La durée maximale du contrat sera de soixante (60) mois repartis en cinq tranches de 12 mois chacun.

5.1. Période de Base : description des tâches

La période de base est composée de quatre (4) tâches et concerne les trois objectifs suivants : (1) Création et l'opérationnalisation d'une nouvelle Unité d'Action Genre (UAG) au sein du MENETFP ; et (2) Conception d'une politique genre et d'un plan de mise en œuvre, et (3) développement d'un plan d'actions prioritaires qui seront financé par le Compact MCC.

Tâche 1 : Développement d'un rapport de mobilisation

Le consultant produira un rapport de mobilisation qui décrit (1) l'approche méthodologique complète des tâches décrites pour la période de base, (2) un plan de travail pour accomplir les tâches et (3) les ressources humaines mobilisées.

Tâche 2 : Etat des lieux du cadre légal, politique et institutionnel, identification des bonnes pratiques internationales et formulation de recommandations pour la politique genre du MENETFP

Le consultant produira un rapport détaillé et structuré en quatre parties décrivant (1) L'état des lieux du cadre légal et politique du genre en Côte d'Ivoire, (2) l'état des lieux du cadre institutionnel du genre au sein du MENETFP, (3) une synthèse des bonnes pratiques internationales en matière de développement et de mise en œuvre de la politique de genre dans le secteur de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique, et de la Formation Professionnelle et (4) des recommandations pour l'opérationnalisation de l'UAG, le contenu de la Politique Genre et son plan de mis en œuvre.

Le contenu des différentes parties du rapport devra couvrir les éléments suivants :

Partie 1 : Etat des lieux du cadre légal et politique du genre en Côte d'Ivoire : le consultant fera un état des lieux de l'intégration du genre dans le cadre légal et politique du secteur éducatif en Côte d'Ivoire. Le consultant analysera les différentes études et données secondaires qui peuvent informer la définition d'une politique genre dans le secteur éducatif, ainsi que les textes réglementaires notamment ceux qui ont des implications sur la participation économique des femmes.

Partie 2 : Etat des lieux du cadre institutionnel du genre au sein du MENETFP : Le consultant fera un état des lieux du cadre institutionnel (e.g. capacité, ressources humaines, budget) du genre dans le secteur de l'éducation et l'enseignement technique/ formation professionnelle en Côte d'Ivoire. A ce niveau, il faut préciser que l'audit genre effectué avec l'appui technique et financier de l'ONUFEMMES, a essentiellement porté sur le Ministère de l'Education Nationale avant la fusion avec le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle en Juillet 2017.

Par conséquent, le consultant fera (1) une revue de l'audit genre existant ; (2) une analyse du cadre institutionnel actuel ; (3) un diagnostic genre au sein du Secrétariat d'état pour l'enseignement technique et la formation professionnelle; (4) une analyse et une consultation des différentes parties prenantes clés (ex. institution étatique, organisation internationale, organisation de la société civile) et de leurs intérêts relativement à la politique genre ; (5) une analyse des différentes études et données existantes au niveau national et qui peuvent informer la définition d'une politique genre dans le secteur éducatif.

Partie 3 : Identification des bonnes pratiques internationales en matière de développement et de mise en œuvre de la politique de genre dans le secteur de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique, et de la Formation Professionnelle : Le consultant fera la revue d'exemples internationaux de développement de

politique de genre dans le secteur de l'éducation de l'enseignement technique, et de la formation professionnelle. Il recensera les bonnes pratiques internationales en matière de création de politique de genre et de leur mise en œuvre (y compris les ressources humaines et financières nécessaires) et en tirera des leçons qui peuvent servir à la Côte d'Ivoire.

Partie 4: Recommandations pour l'opérationnalisation de l'UAG, le contenu de la Politique Genre et le plan de mise en œuvre: Le consultant, en s'appuyant sur les analyses effectuées, produira des recommandations qui comporteront (1) des recommandations concernant la structure et l'opérationnalisation de la nouvelle Unité d'Action Genre (UAG) au sein du MENETFP, notamment en ce qui concerne sa composition, les qualifications des ressources humaines (staffing plan), le budget de fonctionnement, le mode opératoire et le plan de renforcement des capacités des parties prenantes clés pour les périodes optionnelles; (2) des recommandations concernant le contenu de la politique genre et son plan de mise en œuvre. Il utilisera une démarche participative en intégrant les autres départements ministériels pertinents ; (3) un plan de travail mis-à-jour pour l'opérationnalisation de l'UAG, le développement de la Politique Genre, du plan de mise en œuvre.

Tâche 3 : Appuyer le MENETFP et l'UAG dans le développement d'une politique genre et d'un plan de mise en œuvre

Le consultant apportera son expertise à l'UAG et au MENETFP dans la conception d'une politique genre pour le secteur de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Le consultant conduira des sessions de travail avec les différentes parties prenantes afin de développer un rapport préliminaire de la politique genre et d'un plan de mise en œuvre. Il conduira un atelier de validation afin d'assurer que la politique genre et son plan de mise en œuvre sont validés par les parties prenantes clés. Il renforcera les capacités des acteurs de l'UAG et des parties prenantes clés au MENETFP selon une approche d'intégration pédagogique « Learning by doing ».

Les livrables pour cette tâche sont: le document de la politique genre et un plan de mise en œuvre validés par les parties prenantes clés notamment par les membres du cabinet du MENETFP.

Tâche 4 : Appuyer le MCA-Cote d'Ivoire, le MENETFP et l'UAG pour le développement d'un plan d'actions prioritaires

Le consultant, à partir d'une approche participative avec les parties prenantes clés, appuiera l'UAG et le MENETFP dans l'identification, la planification, et la budgétisation d'actions prioritaires qui seront financés par le compact MCC. Il développera les drafts des termes de références (TDR) des actions prioritaires et identifiera le type de partenariats potentiels de mise-en-œuvre.⁸

Les livrables pour cette tâche sont : un plan d'actions prioritaires validé par les parties prenantes clés notamment par l'UAG, les membres du cabinet du MENETFP, le MCA-Cote d'Ivoire et le MCC et des drafts de TDR pour recruter les partenaires de mise en œuvre.

⁸ Le consultant ne pourra pas participer en tant que soumissionnaire aux passations des marchés pour les prestations de services des actions prioritaires

5.2. Périodes optionnelles : Description des tâches

Le consultant pourrait être retenu pour appuyer les futures étapes de la mise en œuvre du Projet au cours de quatre périodes optionnelles d'une année chacune qui suivront la période de base. Les périodes optionnelles pourront être confiées annuellement au titulaire de ce contrat sous réserve d'une réelle satisfaction sur son travail réalisé au cours de la période de base ou l'année optionnelle précédente, selon la disponibilité des fonds et après accord à l'amiable entre les deux parties.

Chaque période optionnelle est composée de quatre (4) tâches et concerne les deux objectifs suivants : (1) Appuyer, à titre pilote, la mise en œuvre du plan d'actions prioritaires et (2) renforcer les capacités des acteurs de l'UAG et des principales parties prenantes.

Tâche 1 : Développement d'un rapport de mobilisation/ plan de travail annuel

Le consultant produira un rapport de mobilisation/ plan de travail qui décrit (1) l'approche méthodologique détaillée des tâches décrites pour les périodes optionnelles, (2) un plan de travail pour accomplir et (3) les ressources humaines mobilisées.

Tâche 2 : Assistance technique dans la mise en œuvre des actions prioritaires

Le consultant apportera son appui technique au MENETFP et à l'UAG dans la mise en œuvre des actions prioritaires : (1) le consultant développera la conception détaillée des activités et finalisera les TDRs pour la mise en œuvre ; (2) le consultant effectuera un accompagnement technique des parties prenantes clés dans la mise-en-œuvre d'actions prioritaires ; une personne chargée de l'Assistance Technique Intégrée « Embedded Technical Assistance » au sein de l'UAG pourra être également associée à ce niveau.

Tâche 3 : Renforcement des capacités de l'UAG et des parties prenantes clés

Le consultant exécutera le plan de renforcement des capacités des acteurs clés pour assurer la mise en œuvre et la pérennisation des actions prioritaires et de la Politique Genre MENETFP. Il met l'accent sur le renforcement des capacités : (1) au sein de l'UAG et des parties prenantes clés du MENETFP ; (2) au niveau des DREN de Gbêkê et de San Pedro et dans les collèges de proximité du Projet.

Tâche 4 : Suivi, Communication et pérennisation de l'UAG

Le consultant assurera le suivi, la communication et la documentation de l'exécution des actions prioritaires : (1) appuiera l'élaboration et l'exécution d'une politique de communication pour le document de politique et le plan de mise en œuvre quinquennal ; (2) documentera les leçons apprises et bonnes pratiques qui pourraient être généralisées dans le secteur éducatif; (3) fera des recommandations pour l'amélioration de la Politique Genre MENETFP, le plan d'actions quinquennal de mise en œuvre , et l'UAG ; (4) proposera une stratégie de pérennisation de la Politique Genre MENETFP et de l'UAG (5) explorera les possibilités de partenariats entre l'UAG et d'autres Ministères, des entreprises, des associations qui œuvrent dans le domaine du genre et (6) appuiera le développement d'un nouveau plan de mise-en-œuvre quinquennal pour la Politique Genre MENETFP. Le consultant s'engage à collaborer avec l'équipe Suivi et Évaluation (S&E) de MCA-Côte d'Ivoire, à tenir compte du Plan S&E de MCA-Côte d'Ivoire, et à fournir les données et informations selon le Plan S&E. Le consultant s'engage également à collaborer avec le cabinet qui mène l'évaluation indépendante de l'activité « Éducation Secondaire ».

6. DUREE DE LA PRESTATION

La prestation a une durée de 5 ans, dont une période de base d'une année et quatre périodes optionnelles d'une année chacune.

7. CARACTERISTIQUES ET CALENDRIER DES LIVRABLES

Le Consultant doit fournir : les rapports en édition finale de chaque phase ; la clef USB comprenant les fichiers numériques constituant les documents écrits modifiables pour les textes, les tableaux et les graphiques, JPEG, PDF, PSD, etc. pour les images et schémas. L'impression des documents devrait se faire en recto ou recto verso selon le choix, texte noir et couleur, photos et cartes en quadrichromie sur un support papier de bonne qualité et de bonne dimension selon les besoins de lisibilité (A4, A3 etc.). Le prestataire doit remettre les documents afférents à chaque phase en langue française. Les livrables deviennent propriété totale du commanditaire dès leur réception.

7.1. Période de Base

La durée de la mission est estimée à 12 mois calendaires. Le démarrage de la mission est envisagé en janvier 2019. Le délai de mobilisation est de 10 jours après la signature du contrat. Le nombre de missions, le niveau d'effort estimé, la durée d'exécution de chaque phase de cette assistance seront fournis dans la Proposition Technique du Consultant.

TACHES	LIVRABLES	DELAIS A PARTIR du lancement du contact (en jours calendrier)
Tâche 1	Rapport préliminaire de Mobilisation	10 jours
	Rapport final de mobilisation (après réunion de démarrage)	20 jours
Tâche 2	Rapport d'Etude portant sur l'Etat des lieux du cadre légal, politique et institutionnel, identification des bonnes pratiques internationales et formulation de recommandations pour la politique genre du MENETFP	105 jours
Tâche 3	<ul style="list-style-type: none"> Document de politique genre, Document du plan de mise en œuvre 	189 jours
Tâche 4	<ul style="list-style-type: none"> Document du plan d'actions prioritaires Draft des TDR pour l'exécution 	252 jours

Le consultant produira un rapport trimestriel d'activités présentant les activités réalisées au cours de la période précédentes et la planification des activités pour le trimestre suivant.

Le consultant produira un rapport final de mission au plus tard 15 jours après la fourniture des drafts des termes de références pour l'exécution du plan d'actions prioritaires (dernier livrable de la période de base).

7.2. Périodes Optionnelles

ACTIVITES DE LA PRESTATION PAR AN	LIVRABLES	Délai à partir du Démarrage
Mobilisation /démarrage en début d'année	Rapport de mobilisation et plan de travail détaillé	10 jours
Accompagnement et Renforcement des capacités	Un rapport par trimestre qui décrit l'état d'avancement du projet (4 rapports au total).	10 jours après la fin du trimestre (3 mois de prestation)

8. QUALIFICATIONS DU CONSULTANT ET SON PERSONNEL CLE

Les missions relatives à la réalisation de cette prestation nécessitent la mobilisation d'une équipe cohérente et compétente, dotée d'une expérience pointue et animée par un chef de mission. Le Consultant doit montrer et justifier son expérience dans des prestations pour le montage et le suivi de la mise en œuvre de Projets similaires ainsi que pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique genre dans le secteur de l'éducation. Il devra rassembler une équipe de personnel clé et de personnel non –clé possédant une vaste expérience dans les domaines requis pour réaliser avec succès cette mission.

8.1. Qualification du consultant :

Le consultant sera une firme remplissant les conditions minimales suivantes :

- Etre une firme légalement constituée évoluant dans les domaines du développement des politiques publiques, genre et développement, de l'éducation, ou domaines similaires.
- Avoir déjà réalisé au moins une (01) mission, projet ou autre initiative similaire comprenant une composante significative d'intégration du genre dans les politiques publiques durant les cinq (05) dernières années.

8.2. Personnel-clé

Le consultant doit préciser le nombre, les qualifications générales et le niveau d'effort du personnel de soutien qui travaillera avec des spécialistes clés pour accomplir les diverses tâches. Il devra désigner, un membre du personnel à Abidjan afin d'assurer l'interface avec MCA-Côte d'Ivoire pendant la période de base ; pour la période optionnelle, l'interface avec MCA-Côte d'Ivoire sera assurée par un(e) assistant (e) technique intégré (e). Le consultant devra au moins proposer les profils suivants :

- Un(e) Chef de mission
- Un(e) Spécialiste genre
- Un(e) assistant (e) technique intégré (e) (pour la période optionnelle)

- **Profil du Chef de mission :**

- *Qualification :*

- De niveau minimum Master dans l'un ou plusieurs des domaines de formation suivants : Education, administration publique, sociologie ou autres domaines pertinents.

- *Expérience :*

- Nombre d'années d'expérience : au moins 10 ans dans le développement et/ou la mise en œuvre de politiques publiques et au minimum cinq (05) ans d'expérience dans les projets d'intégration du genre,
- Avoir conduit au moins une (01) mission pour le développement et/ou la mise en œuvre d'une politique publique dans le secteur de l'éducation-formation.
- Connaissance ou expérience de travail dans le secteur éducation formation en Côte d'Ivoire serait un atout.

- *Langues*

- La maîtrise du Français est obligatoire.
- De bonnes capacités de communication écrites et orales en anglais seront considérées comme un atout.

- **Profil du Spécialiste genre dans l'éducation :**

- *Qualification :*

- Master/ingénieur ou équivalent en sciences sociales, ou genre et développement ou science de l'éducation ou en droit, ou disciplines similaires.

- *Expérience*

- Au moins 8 années d'expérience ayant inclus : (1) la conception de politique nationale en matière de genre et éducation ; (2) l'analyse des questions de genre en milieu scolaire (3) l'accompagnement et la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre des activités genre en milieu scolaire ; (4) la gestion des politiques genre ; et
- Expérience dans les actions de sensibilisation, formation et de communication pour le changement de comportement en matière de genre serait un atout.
- Une connaissance du système éducatif ivoirien serait un atout.

- *Langues*

- La maîtrise du Français est obligatoire.
- De bonnes capacités de communication écrites et orales en anglais seront considérées comme un atout.

- **Profil Assistant technique intégré (pour la période optionnelle)**

Le consultant peut proposer une deuxième personne pour ce poste ou proposer la même personne que pour le poste de Spécialiste genre dans l'éducation :

- *Qualification :*

- Master/ingénieur ou équivalent en sciences sociales, ou genre et développement ou science de l'éducation ou en droit, ou disciplines similaires.

- *Expérience*

- Au moins 8 années d'expérience ayant inclus : (1) la conception de politique nationale en matière de genre et éducation ; (2) l'analyse des questions de genre en milieu scolaire (3) l'accompagnement et la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre des activités genre en milieu scolaire ; (4) la gestion des politiques genre ; et
- Expérience dans les actions de sensibilisation, formation et de communication pour le changement de comportement en matière de genre serait un atout.
- Une connaissance du système éducatif ivoirien serait un atout.

- *Langues*

- La maîtrise du Français est obligatoire.
- De bonnes capacités de communication écrites et orales en anglais seront considérées comme un atout.

8.3. Personnel technique d'appui

Le besoin de personnel additionnel sera déterminé par le consultant, sur la base de la méthodologie et de l'approche proposées. Des recommandations pour les profils du personnel non-clé pourraient inclure des compétences ci- dessous listées et d'autres si nécessaires au regard de la méthodologie proposée

- Compétences en **gestion publique et budgétaire** : Qualification dans les questions relatives à l'administration publique dans ses aspects financier et budgétaire, changement et renforcement institutionnel et programmation
- Compétence en **suivi et évaluation** : qualifié dans les domaines du suivi et l'évaluation avec une expérience démontrée dans le développement de cadres et de systèmes de suivi de projets.

8.4. Niveau D'effort

Période de base	
Expert	Niveau d'effort (Homme/jour)
Chef de mission	1440
Spécialiste genre dans l'éducation	1440
Autres spécialistes	2720
Total Période de base	5600
<u>Période optionnelle (base annuelle)</u>	
Expert	(Homme/jour)
Chef de mission	720
Assistant technique intégré	2080
Autres spécialistes	500
Total Période Optionnelle (Une année)	3300
Total Période Optionnelle (4 années)	13200
Total Général (5 années)	18800

9. DONNEES, SERVICES, PERSONNEL ET APPUI MIS A LA DISPOSITION DU CONSULTANT PAR MCA-COTE D'IVOIRE

MCA-Côte d'Ivoire ainsi que le MENETFP, remettent au prestataire l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de sa mission notamment les rapports, les comptes rendus, les guides, les canevas, les contrats, etc., qu'ils jugent opportuns, sous réserve d'une clause de confidentialité, si nécessaire. MCA-Côte d'Ivoire intervient pour éviter tout blocage d'accès à la documentation et à l'information. Les Services du CNPC/MCA-Côte d'Ivoire fournissent, par ailleurs, le document de design détaillé de l'activité Education Secondaire du Compact.

De plus, les références suivantes peuvent être consultées sur le site du MCC (www.mcc.gov) :

1. Programme Compact Côte d'Ivoire
2. Politique de genre du MCC et Directives sur l'intégration du genre ;

3. Directives de Passation de Marché du programme ;
4. MCC Policy for Monitoring and Evaluation of Compact and Threshold programs;

Le Représentant résident du consultant est pris en charge par le Consultant. L'assistant technique intégré bénéficiera d'un bureau au sein du MINETFP et du mobilier standard de bureau (table, chaise et autres) fournis sur le financement de l'UAG. Le consultant fournira tous les autres équipements de travail qui lui seront nécessaires. Les déplacements sur le terrain sont à la charge du consultant.

10. DEPLACEMENTS

Au cours de la période de base, des déplacements vers les régions de Gbêkê et de San Pedro seront réalisés. Il y aura également des déplacements durant les périodes optionnelles, en région.

11. CRITERES D'EVALUATION

Toute proposition ayant obtenu un score minimal total inférieur à **80 sur 100**, sera être rejetée. Par ailleurs, toute proposition d'un Consultant dont le Personnel clé qui ne satisfait pas aux critères obligatoires figurant dans le tableau ci-dessous peut être rejetée, conformément aux procédures de passation des marchés du MCC.

Un Consultant peut être éliminé si sa proposition ne démontre pas qu'il obéit aux critères obligatoires suivants :

Réf.	Eléments
Critère obligatoire 1	Etre une firme légalement constituée évoluant dans les domaines du développement des politiques publiques, genre et développement, de l'éducation, ou domaines similaires.
	Avoir déjà réalisé au moins une (01) mission, projet ou autre initiative similaire comprenant une composante significative d'intégration du genre dans les politiques publiques durant les cinq (05) dernières années.